

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées à titre de crédits provisoires)

TRAVAIL

A—MINISTÈRE

SERVICES PROVISOIRES

188	Dépenses relatives aux programmes d'utilisation de la main-d'œuvre autorisés par le ministre du Travail, y compris l'élaboration de programmes de lutte contre le chômage saisonnier	25,600 00
189	Versement à l'Office national du film pour la préparation de films d'enseignement.	24,000 00
190	Dépenses éventuelles pour le recrutement et le déplacement d'ouvriers étrangers venant s'engager sur la terre ou dans d'autres industries essentielles au Canada, là où la main-d'œuvre canadienne fait défaut, y compris les frais de surveillance et de bien-être des personnes déjà immigrées au Canada; frais administratifs à ce sujet et dépenses prévues dans les accords avec les provinces autorisés par le Gouverneur en conseil.	466,873 00

B—COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

191	Application de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, y compris les dépenses relatives au fonctionnement du Service national de placement, selon que l'autorise le ministre du Travail en vertu de l'article 97 de la loi.	27,108,517 00
192	Contribution de l'État à la caisse d'assurance-chômage.	32,500,000 00
193	Déplacement de main-d'œuvre à destination et en provenance d'endroits où des emplois sont disponibles, et frais y afférents, en vertu des règlements approuvés par le Gouverneur en conseil.	100,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1955-1956

TRAVAIL

A—MINISTÈRE

B—COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

674	Application de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, y compris les dépenses relatives au fonctionnement du Service national de placement, selon que l'autorise le ministre du Travail en vertu de l'article 97 de la Loi—Crédit supplémentaire	262,500 00
-----	--	------------